



TERROT CLUB DE BALLANCOURT

TOUTES MOTOS ANCIENNES

[Http://terrot-club-ballancourt-91.fr/](http://terrot-club-ballancourt-91.fr/)



Nous avons le plaisir de vous inviter à **la balade des courroies du Saussay** organisée par le Terrot Club de Ballancourt **le samedi 30 MAI 2026**. Manifestation ouverte aux motos d'avant 1970 et surtout aux motos à courroie dont la participation est **gratuite**, cette journée débutera au château du Saussay à Ballancourt avec un café d'accueil.

Elle se poursuivra par une balade d'environ 80 km, avec une pause casse-croute et une autre pour le déjeuner.

Cette journée se terminera au Château du Saussay à Ballancourt autour d'un verre de l'amitié.

Dans l'attente de votre réponse

Les Membres du Bureau

BULLETIN D'INSCRIPTION
A renvoyer Avant le 1^{er} mai 2026
à l'adresse suivante

CELERIER Philippe 7 rue de l'église 91630 Marolles en Hurepoix

IL EST IMPERATIF DE RENSEIGNER CETTE FICHE PRECISEMENT AFIN D'ASSURER VOTRE SECURITE
MERCİ PAR AVANCE DE VOTRE COMPREHENSION
AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ENREGISTRER LE JOUR MEME

PILOTE

Je soussigné (e)

NOM :

PRENOM :

Né (e) le :

ADRESSE :

.....

Code postal :

LOCALITE :

Tel :

Email :

Membre du club de :

ACCOMPAGNANT

Je soussigné (e)

NOM :

PRENOM :

Né (e) le :

ADRESSE :

.....

Code postal :

LOCALITE :

Tel :

Email :

Membre du club de :

Je souhaite participer à la sortie promenade de motos anciennes organisée par le TERROT CLUB DE BALLANCOURT sur ESSONNE le samedi **30 mai 2026**, avec le véhicule désigné ci-dessous :

VEHICULE

Marque :

Type :

Année :

Cylindrée :

Solo

Side

ADMINISTRATIF

N° permis de conduire :

N° immatriculation :

Nom de l'assureur :

N° de police :

PARTICIPATION FINANCIERE

- **Motos à courroie : Gratuit pour les pilotes, repas compris**
- **Motos à chaine pilote, passager et accompagnants : 40€ repas compris**
- **Pour les membres du Terrot Club de Ballancourt : 25€ repas compris**
- **Gratuit pour l'encadrement motos et sécurité**

Le rendez-vous est fixé le matin de la manifestation au Château du Saussay à Ballancourt à 08h30.

Par le fait de son engagement, toute personne prenant part à la rencontre adhère sans restriction au règlement détaillé en annexe et renonce à engager tout recours à l'encontre des organisateurs pour les faits dus au déroulement de la manifestation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les infractions aux lois régissant la circulation des véhicules à moteur (carte grise, état mécanique, code de la route, assurance, aptitude à conduire, etc....).

Pour tous renseignements appeler Richard au : 06 63 18 06 10 ou par mail à : bernardoffrichard@gmail.com

REGLEMENT DE LA BALADE DES COURROIES DU SAUSSAY

- I. Le week-end de la moto ancienne est organisé par le CLUB TERROT DE BALLANCOURT SUR ESSONNE.
- II. Cette balade est avant tout une occasion de se retrouver entre amoureux de la moto ancienne. Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve sportive, mais d'une promenade touristique.
- III. Le départ sera donné à 09h30 devant le château du Saussay à Ballancourt (91). Tout retard ne pourra donner lieu à une indemnisation. Les participants devront rejoindre le groupe à une étape du road-book.
- IV. Est admis, tout cyclecar, scooter ou motocyclette avec ou sans side-car, dont l'année de fabrication est antérieure à 1970 et en règle avec la législation.
- V. Tout participant devra se conformer aux prescriptions du code de la route ainsi qu'aux arrêtés municipaux des communes traversées. Tout manquement à ces prescriptions ou arrêtés entraînera l'exclusion immédiate de la balade.
- VI. Tout participant est responsable des incidents ou accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne saurait en aucun cas, en tenir les organisateurs responsables.
- VII. S'agissant d'une balade sur routes ouvertes, les participants doivent obligatoirement être assurés pour la circulation du ou des véhicules engagés.
- VIII. Les participants, pour des raisons de sécurité, ne devront pas dépasser le véhicule de sécurité en tête du convoi.
- IX. Tout participant motard ou conducteur d'un véhicule participant doit respecter la loi en matière d'alcoolémie. Tout manquement à cette règle entraînera une exclusion immédiate. Si une personne, avec un taux d'alcoolémie supérieur à celui fixé par la loi à la date de la manifestation ; provoquait un accident ou incident, elle serait déclarée responsable à 100% du sinistre et ne pourrait en aucun cas se retourner contre les organisateurs.
- X. Le ou les véhicules balai ne devront jamais dépasser le dernier participant. Si une réparation s'avérait trop longue, la moto, scooter ou cyclecar sera chargé dans le véhicule balai à l'initiative du responsable dépannage.
- XI. Les pleins d'huile et d'essence sont à la charge du participant y compris le complément que pourrait fournir l'organisation en cours du parcours.
- XII. Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés pour non-participation.
- XIII. Le présent règlement est joint au bulletin d'inscription et sera de nouveau remis à chaque participant en même temps que la plaque – événement à apposer sur le véhicule et sera relu avant le départ de la balade

- Je participe à la balade avec une moto à courroie (GRATUIT)
- Je participe à la balade avec une moto à chaîne ou en tant qu'accompagnant (40€/personne)
- Je participe à la balade en tant que membre du Terrot Club de Ballancourt (25€/personne)
- Je participe en tant qu'encadrant et à la sécurité (inscription validée après accord des organisateurs)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation, être titulaire du permis de conduire en cours de validité. Je joins à ma demande la somme de :Euros par chèque bancaire à l'ordre du TERROT CLUB DE BALLANCOURT

**Signature du demandeur précédée
De la mention « lu et approuvé »**

**A :
Le :**